



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES
AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DU 27 MAI 2011**

67

of

ETAIENT PRESENTS :

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
DEFLESSELLE Claude
PRADAL Cyrille

REPRESENTANTS DES USAGERS
BRACQ Dominique (Vice-Président)
DELELIS Annick
DEMAREST Vincent

Membres Consultatifs
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Divers
MEMBRES SORTANTS DE LA COMMISSION REDESIGNES POUR SIEGER AU CB (Attente JO)
SCHEPMAN Jean (Président – Représentant des Collectivités Territoriales - Départements)
THOMAS Thierry (Représentant des Collectivités Territoriales - Départements)

ETAIENT EXCUSÉS :

REPRESENTANTS DES USAGERS
BLONDEL Jean-Pierre

REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS
VACANT
LENOIR Daniel Directeur Général de l'ARS Nord Pas-de-Calais
PASCAL Michel DREAL NPDC Délégué de Bassin Artois-Picardie,
STUSSI Pierre SGAR Nord Pas-de-Calais

Membres Consultatifs
BAILLY-TURCHI Maud Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
BUR Dominique (attente JO) Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
GRISEZ Claire Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Divers
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration
VERHAEGHE Hubert
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration
LALANNE Jean

LISTE DES MANDATS :

(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant, soit au collège auquel appartient le mandant, soit à un autre collège.

Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.

Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent)

Mandataire	Mandant
BRACQ Dominique	BLONDEL Jean-Pierre

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1. Approbation du Procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 Mars 2011
2. Situations des engagements
3. Coopération Décentralisée
 - Projets de coopération décentralisée soumis à la Commission (en cours)
 - Guinée (Conseil Général 59)
 - Burkina Faso – Dédougou (Ville de Douai / Sos Sahel)
 - Cap vert (Mairie d'Amiens)
 - Burkina Faso – Zorgho (Bousebecque – Eau Vive)
 - Evaluation des projets de coopération décentralisée (suite du séminaire Inter-Agences à Douai – 11 & 12 Avril 2011)
 - L'appel à projets de moins de 50 000€
4. Coopération Institutionnelle
 - Séminaire « Balkans et Caucase » à Plovdiv en Bulgarie (21 au 23 Mars 2011)- contribution au 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau - retour sur l'événement
 - 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Marseille en 2012 et projet de mise en place d'un Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau
 - Activités liées aux coopérations institutionnelles (visites de délégation, renouvellement d'accord,...)
5. Divers
 - planning des missions 2011 – version actualisée

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

DOMAINE	N° DE DECISION	N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	OBSERVATIONS
1 - Procès Verbal	1	1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 mars 2011	x	Unanimité

63

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Vice-Président Dominique BRACQ ouvre la séance à 14 h 45.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 4 MARS 2011

Monsieur le Vice-Président Dominique BRACQ demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 mars 2011.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

2 - SITUATION DES ENGAGEMENTS - ACTION INTERNATIONALE

Madame MARTIN explique qu'aucun nouveau dossier de participation financière n'est présenté à la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable du 27 mai 2011.

L'ensemble des dossiers reçus par les services de l'Agence est encore en cours d'instruction.

Madame MARTIN précise que 100 000€, portant sur des dossiers déjà examinés en CPAIDD, sont à engager par décision du Directeur Général (Eau Vive (Bousbecques) pour 50 000€ et Sos Sahel (Douai) pour 50 000€) et que 50 000€ seront attribués à l'appel à petits projets.

SITUATION DES ENGAGEMENTS

	Sous ligne 9330 «loi Oudin Santini»	Sous ligne 9331 «autres domaines»	Cumul ligne 933 «Action internationale»
Dotation initiale	675 000 €	25 000 €	700 000 €
Cumul des décisions antérieures à la CPAIDD du 27 mai 2011	254 320 €	7 430 €	261 750 €
dont dossier engagé par décision du Directeur (Comité International du Forum Mondial de l'Eau)	50 000 €	0 €	50 000 €
Présentés à la CPAIDD du 27 mai 2011	0 €	0 €	0 €
Cumul des décisions avec la CPAIDD du 27 mai 2011	254 320 €	7 430 €	261 750 €
Reste à engager après la CPAIDD du 27 mai 2011	420 680 €	17 570 €	438 250 €
dont dossiers engagés par décision du Directeur (Eau Vive, Sos Sahel)	100 000 €	0 €	100 000 €
Appel à petits projets	50 000 €	0 €	50 000 €

3 - COOPERATION DECENTRALISEE

• Projets de coopération décentralisée soumis à la Commission (en cours)

Monsieur COURTECUISSSE informe la commission des projets de coopération décentralisée en cours :

Engagement par décision du directeur général de l'Agence des tranches 2011 sur les dossiers (c.f. point n°2 situation des engagements) :

- Douai – Dédougou (Burkina Faso) – projet porté par l'association SOS Sahel et la ville de Douai,
- Bousbecques – Zorgho (Burkina Faso) – projet porté par l'association « Eau Vive ».

En cours :

- Guinée (Conseil Général 59)
- Cap Vert (Mairie d'Amiens)
- Dédougou (SIADO)

• Evaluation des projets de coopération décentralisée (suite du séminaire Inter-Agences à Douai – 11 & 12 Avril 2011)

Monsieur COURTECUISSSE évoque le point n°3.1. de la CPAIDD du 27 mai 2011, évaluation des projets de coopération décentralisée :

Il explique que les 6 Agences de l'Eau et le Ministère en charge de l'Environnement coordonnent leur action dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi Oudin Santini.

Cette coordination se traduit notamment par le principe d'évaluation mutualisée des projets, c'est-à-dire que lorsqu'une agence effectue une mission d'évaluation de ses projets dans un pays, elle intègre dans son programme de visites, dans la mesure du possible, les projets des autres agences. Ce principe a ainsi été appliqué par Artois-Picardie lors de la mission d'évaluation au Sénégal en Mars 2010 ou au Burkina Faso en Décembre 2010.

Chaque Agence a ainsi participé à cette mutualisation des évaluations, constaté l'intérêt de la démarche mais aussi ses limites (comment mettre en œuvre l'évaluation la plus utile et complète dans un temps de séjour forcément très limité ?).

Le groupe des responsables « international » des Agences et du Ministère a organisé un séminaire sur l'évaluation des projets, qui s'est tenu à Douai, les 11 et 12 Avril dernier. Cela a permis d'échanger sur les principes de l'évaluation et de capitaliser sur les premiers rapports d'évaluations réalisés.

A l'initiative de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse un premier document « support » pour les évaluations qui seront réalisées à l'avenir a été élaboré à l'issue de ce séminaire.

Ce document est présenté en annexe du point de présentation du dossier de séance.

Monsieur COURTECUISSSE précise qu'il s'agit d'un document de travail qui a pour vocation d'évoluer. Il dresse les indicateurs de suivi pour l'évaluation des projets de coopération décentralisée et a pour objectif de faciliter les missions d'évaluation sur place.

En réponse à Monsieur le Vice-Président Dominique BRACQ, Monsieur COURTECUISSSE précise que le document support au travers de ses indicateurs de suivi servira :

- aux évaluations en missions sur place,
- aux évaluations en amont des projets de dossiers.

Monsieur COURTECUISSÉ cite « le taux de couverture du prix de l'eau » parmi les indicateurs de suivi pertinents pour tous les projets.

Monsieur THIBAUT souligne l'utilité de la mise en place d'un support cadre pour l'ensemble des évaluations.

Il entre dans une démarche de progrès pour les interventions des Agences en matière de coopération décentralisée.

Monsieur DEFLESSELLE évoque la page 4 du document support et demande ce que signifie l'alinéa 5 « actions menées au Nord en lien avec le projet ».

→ Monsieur COURTECUISSÉ explique qu'il s'agit d'inventorier les actions de communication mises en place dans les pays aidants (« pays riches » dits « du Nord ») sur la base du retour d'expérience des actions menées envers les pays aidés (« pays pauvres ou émergents » dits « du Sud »).

- **L'appel à projets de moins de 50 000€**

Monsieur COURTECUISSÉ évoque le point n°3.2. de la CPAIDD du 27 mai 2011, point d'information sur l'appel à projets de moins de 50 000€.

Il rappelle que lors de la Commission des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 Mars 2011, il avait été décidé de mettre en place un appel à projets pour les projets de coopération décentralisée de moins de 50 000€ sur la base d'un constat.

Ce constat est qu'il existe aujourd'hui deux types de projets :

- les « grands » projets bien souvent :
 - portés par des ONG ou collectivités importantes,
 - de plusieurs années,
 - combinant « eau potable », « assainissement », « renforcement de capacités »...
 - d'un coût financier assez important.
- les « petits » projets bien souvent :
 - résultats d'initiatives locales de petites associations ou petites collectivités,
 - fruits de bénévoles,
 - ne concernant qu'une partie des volets de coopération décentralisée que citent la loi Oudin-Santini.

L'appel à projets a pour principe de limiter le volet financier à consacrer aux « petits projets » (Enveloppe globale de 50 000€ et taux de participation financière maximum pour chaque projet de 50%) en sélectionnant les meilleurs et en proposant de les faire évoluer vers encore plus d'ambition.

Cet appel a été initié et le texte qui a été mis sur le site internet de l'Agence figure en annexe du point de présentation du dossier de séance.

La durée de l'appel à projets s'étend du 15 mai au 15 juillet 2011.

L'analyse des dossiers et une proposition de sélection seront soumises à la Commission des Affaires Internationales et du Développement Durable du 4 Novembre 2011.

Les résultats de l'évaluation des projets seront notifiés à l'issue du Conseil d'Administration du 25 novembre 2011.

Monsieur THIBAUT rappelle que l'objectif de l'appel à projets de moins de 50 000 € est de capter des petits projets avec une double limite :

- chaque projet doit faire moins de 50 000 €,
- la somme totale d'aide de l'Agence sera de 50 000 €.

L'intérêt de cet appel à projets sera évalué.

Madame MARTIN précise qu'avant même le lancement de l'appel à projets, une demande de financement répondant aux critères a été reçue par l'Agence et sera traitée dans ce cadre.

Monsieur PRADAL souligne l'importance de mesurer l'impact et l'utilité de cet appel à projets notamment pour initier une plus grande envergure aux petits projets et assurer une « rentabilité de traitement de dossiers pour l'Agence ».

En réponse à Monsieur DEMAREST demandant que soient exposés quelques exemples « types » de petits projets déjà financés par l'Agence et cadrant avec l'objectif « rendre plus ambitieux » de l'appel à projets,

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** cite l'exemple du projet financé pour le Burkina Faso (association Harnes-Kabouda).

Ce projet très ponctuel a été appuyé par l'Agence et a gagné en envergure puisqu'il a été associé à un projet plus grand qui concernait un village voisin.

Monsieur THIBAUT rappelle que le lancement de l'appel à projets :

- reste pour le moment « expérimental »,
- est complémentaire et accessoire par rapport aux autres aides accordées dans le cadre de la coopération décentralisée (enveloppe de 50 000€) à mettre au regard de l'enveloppe globale de 700 000€.

Monsieur SCHEPMAN souligne qu'il faudra veiller à ne pas décourager les initiatives de bénévoles pouvant s'avérer finalement générer de bons projets efficaces.

DF
ST

4 - COOPERATION INSTITUTIONNELLE

- **Séminaire « Balkans et Caucase » à Plovdiv en Bulgarie (20 au 23 Mars 2011)- contribution au 6ème Forum Mondial de l'Eau - retour sur l'événement**

Monsieur COURTECUISSÉ évoque le point n°4.1. de la CPAIDD du 27 mai 2011 sur le sujet du séminaire « Balkans et Caucase » qui s'est déroulé du 20 au 23 mars 2011 et dont l'objectif était :

- de contribuer au Forum Mondial de l'Eau de Marseille 2012 : le temps des solutions pour les pays des Balkans et du Caucase,
- d'aborder le thème de la Directive Cadre sur l'Eau, outil structurant de la politique de l'eau et les défis de la gestion intégrée des ressources en eau.

Le séminaire a rassemblé une centaine de participants dont Mesdames les Ministre et Vice-Ministre de l'Environnement de Bulgarie, Monsieur DONZIER, secrétaire Permanent du Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB)...

L'ensemble des acteurs de coopération institutionnelle liés à l'Agence était présent à la conférence (de Bosnie Herzégovine, Arménie, Pologne...).

Les propositions issues de cette conférence seront transmises et valorisées lors des conférences qui se succéderont dans les pays des Balkans et du Caucase dont celle qui s'est déroulée récemment à Tashkent en Ouzbékistan.

- **6ème Forum Mondial de l'Eau de Marseille en 2012 et projet de mise en place d'un Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau**

Monsieur COURTECUISSÉ évoque le point n°4.2. de la CPAIDD du 27 mai 2011 qui aborde l'organisation du 6^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Marseille en mars 2012 dit « forum des solutions » et le degré d'implication de l'Agence notamment au travers de ses projets labellisés « Marseille 2012 » par le Comité d'organisation du Forum :

- Projet de coopération institutionnelle avec les pays des Balkans et de l'Est de l'Europe c.f. conférence internationale de Plovdiv en Bulgarie (c.f. point 4.1),
- Projet de mise en place d'un Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau (c.f. l'annexe du point 4.2 qui détaille les objectifs de ce projet pour lequel une demande de financement a été déposée auprès du Comité d'Organisation du Forum et pour lequel d'autres sources de financement sont également sollicitées (fondations, organismes internationaux, Air France etc...)

Monsieur COURTECUISSÉ souligne que tous les acteurs de l'eau français sont impliqués et sollicités pour la préparation de ce Forum mondial de Marseille.

Les Agences de l'eau y participent au travers d'événements et d'une contribution financière (au travers du Comité International d'Organisation).

Le projet de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie de mise en place d'un Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau a pour ambition de réunir 85 jeunes des 5 continents lors du Forum Mondial de l'Eau de Marseille (avec une installation officielle lors du Forum et une participation à la réflexion sur les « solutions »).

Il est soutenu également par d'autres partenaires (associations et ONG telles que Solidarité Eau Europe, le Secrétariat International de l'Eau ; GREEN Belgium, la Commission Internationale de l'Escaut, l'Ambassade de l'Eau..).

CT

p 13

La première phase de sélection des jeunes à travers le monde est en cours.

La recherche de financement est également lancée (c.f. document annexe du point de présentation pour le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau).

Monsieur COURTECUISSÉ précise qu'en Novembre 2011 au sein de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie de Douai se réunira une réunion préparatoire avec des représentants des jeunes du futur Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau.

Monsieur THIBAUT confirme l'importance pour l'Agence de l'opération « Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau » pour laquelle existe une véritable attente des différents acteurs et partenaires et pour laquelle il reste à mobiliser les financements.

Il insiste sur l'intérêt de la réunion du PMJE préparatoire du Forum Mondial de l'Eau de Marseille qui aura lieu du 7 au 10 novembre 2011 à l'Agence de l'Eau de Douai.

Les membres des instances seront conviés à faire part de leur expérience à cette occasion.

Cette réunion mobilisera l'ensemble des jeunes du Parlement des Jeunes pour l'Eau d'Artois-Picardie, les représentants des autres pays et continents déjà identifiés, les « grands témoins » anciens membres de Parlements des Jeunes pour l'Eau ayant participé aux Forums Mondiaux de l'Eau précédents.

L'objectif des journées de travail de novembre 2011 sera de définir une ossature de déclaration des jeunes qui sera utilisée et soumise à la réflexion de chaque candidat participant au Forum Mondial de Marseille. La rédaction de cette charte sera finalisée lors du Forum.

Monsieur DEMAREST propose que des jeunes parlementaires du Parlement des Jeunes pour l'Eau Artois-Picardie et du Parlement des Jeunes pour l'Eau de l'Escaut participent à une séance de la CPAIDD (ou d'un Conseil d'Administration) pour exposer la façon dont ils envisagent leur contribution au Forum Mondial de l'Eau de Marseille.

→ **Monsieur THIBAUT** confirme à Monsieur DEMAREST que cette possibilité sera étudiée et organisée au mieux.

Monsieur PRADAL demande si la composition du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau sera paritaire hommes / femmes et comment s'organisera la représentation par pays notamment pour le Forum Mondial de l'Eau de Marseille.

→ **Monsieur THIBAUT** explique que ces aspects de mise en œuvre se mettront en place au fur et à mesure. Il rappelle qu'un des enjeux du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau est de mettre en place une charte de fonctionnement interne et de sélection des parlementaires.

Dans un premier temps, l'appel à candidature qui s'organisera sur internet sera le plus large possible.

S'opérera ensuite une sélection des représentants.

Monsieur THIBAUT précise que cette sélection sera facilitée pour les pays où existent déjà des structures appliquant les principes de parité et de représentativité.

Pour les autres pays, où aucune structure n'existe, les ONG et associations agissant localement seront sollicitées pour faire émerger des candidatures.

Les notions de représentativité et de parité y seront peut être dans un premier temps différentes mais se consolideront dans les années à venir.

Il souligne que l'objectif est d'être pragmatique tout en appliquant des principes généraux les plus équitables possibles.

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** explique que le souci de soutenir des candidatures émanant de milieu défavorisé sera également pris en compte dans la composition du Parlement.

En réponse à Monsieur le Vice-Président BRACQ, Monsieur COURTECUISSÉ explique que la documentation complète relative au projet du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau sera mise en ligne sur internet sur un site spécifique.

Les jeunes pourront sur ce site consulter le projet, poser leur candidature, contribuer à la mise en œuvre de la déclaration du Parlement au travers d'un forum de discussion...

Les langues de base utilisées pour la documentation et le site sont le français, l'anglais, l'espagnol.

Monsieur SCHEPMAN insiste sur l'engouement des jeunes sur le thème de l'eau qu'il a pu constater lors de son voyage de coopération institutionnelle en Moldavie.

Madame DELELIS demande comment s'organisera le financement pour le déplacement des jeunes parlementaires, notamment pour les plus défavorisés qui n'auront pas de structure en tant que support financier.

→ **Monsieur COURTECUISSÉ** explique qu'une double approche est en jeu :

- recherche de bailleurs de fonds pour une contribution sur le projet,
- parrainage par les collectivités ou structures pour la prise en charge de certains jeunes avec notamment leurs frais de voyage, d'hôtel, de restauration.

Dans le cadre du Forum Mondial à Marseille, les frais sur place seront pris en charge dans le cadre du budget global alloué au projet.

Par ailleurs, Air France a été sollicitée pour la prise en charge d'une partie ou de la totalité des billets d'avion des jeunes se rendant à Marseille (dans le cadre du volet « actions caritatives » d'Air France.

- **Activités liées aux coopérations institutionnelles (visites de délégation, renouvellement d'accord,...)**

Monsieur COURTECUISSÉ évoque le point n°4.3. de la CPAIDD du 27 mai 2011, Coopération institutionnelle.

Ce point dresse l'état d'avancement des actions de coopération institutionnelle :

- Conférence Internationale qui s'est déroulée à Plovdiv (Bulgarie) du 20 au 23 Mars,
- Visite d'étude d'une délégation des Agences de l'Eau de Bosnie Herzégovine sur le bassin Artois-Picardie (23 au 29 mai 2011). La coopération institutionnelle avec les Agences de l'Eau de Bosnie Herzégovine est très active depuis l'accord signé en 2010.
 - **Monsieur SCHEPMAN** souligne que parmi cette délégation bosnienne se trouvaient les 4 directeurs des Agences de l'Eau de Bosnie.
- Renouvellement de l'accord de coopération avec le RZGW Cracovie (Pologne). Monsieur SCHEPMAN et Monsieur COURTECUISSÉ se rendront dans ce cadre à un séminaire organisé par l'Ambassade de France qui aura lieu à Varsovie le 7 Juin 2011 avec les RZGW Polonais (« Agences de l'Eau polonaises ») et les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Adour Garonne.

- Visite d'une délégation arménienne du 20 au 24 Juin 2011 (sous financement du fonds européen TAIEX) dans le cadre de l'accord de coopération avec l'Agence Nationale des Ressources en Eau d'Arménie.
 - **Monsieur SCHEPMAN** rappelle que l'accord de coopération avec les arméniens a été signé en Turquie lors du Forum Mondial de l'Eau d'Istanbul et souligne que quelques semaines plus tard des accords diplomatiques ont eu lieu entre la Turquie et l'Arménie.
- Renouvellement de l'accord de coopération avec la Direction de Bassin du Banat (Timisoara) de Roumanie.

La signature officielle du renouvellement de cet accord de coopération devrait se faire à Timisoara, à l'invitation des autorités roumaines, au début du mois de Juillet 2011.

Monsieur DEMAREST demande quels sont les accords de coopération institutionnelle liant les autres Agences de l'Eau.

→ **Monsieur COURTECUISSSE** cite entre autres :

- l'Agence de l'Eau Seine-Normandie liée au Maroc, à la Chine,
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse liée également au Maroc et aux pays de la méditerranée,
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne liée au Brésil, au Vietnam,
- L'Agence de l'Eau Adour-Garonne liée à la Chine, à la Bulgarie.

Monsieur PRADAL propose que les résultats concrets que permettent de mettre en place les accords de coopération institutionnelle liant les Agences de l'Eau soient présentés lors d'une prochaine CPAIDD.

→ **Monsieur THIBAUT** évoque une grande différence entre les pays européens et les pays non européens :

En effet, en Europe, contrairement aux pays non européens, existe la Directive Cadre sur l'Eau et les accords de coopération prennent alors tout leur sens pour la mise en œuvre de cette directive.

→ **Monsieur COURTECUISSSE** explique que les pays dans un processus d'adhésion à l'Europe (pays des Balkans : Bosnie-Herzégovine) ou en politique « de bon voisinage » avec l'Europe, tels que l'Arménie, s'intéressent à la Directive Cadre sur l'Eau comme un élément structurant de leur politique de l'Eau. La difficulté dans ces pays est qu'ils possèdent moins de structures autour de l'eau et moins de financements (pas de systèmes basés sur les redevances pour le financement d'ouvrages...).

Monsieur COURTECUISSSE confirme à **Monsieur PRADAL** que pourra être présenté lors d'une prochaine CPAIDD les résultats concrets qu'apportent les coopérations institutionnelles des Agences de l'Eau.

5 – DIVERS

- **Planning des missions 2011 – version actualisée**

Monsieur COURTECUISSÉ évoque le point n°5.1. de la CPAIDD du 27 mai 2011, planning prévisionnel 2011 – actualisation avril 2011 :

	Janvier 2011	Février 2011	Mars 2011
Coopération de Solidarité	Mission au Mali (projet GRDR - A.Courtecuisse G.Aubert W.Guerin + M.Cotel (Elu)) 7 jours – Dernière semaine de Janvier Mission Annulée		4 mars CPAIDD
Coopération Institutionnelle		Mission à Plovdiv (Bulgarie) dans le cadre de la préparation du projet Life Plus (W.Guerin & A.Courtecuisse) – 4 jours Mission Reportée	20 – 23 Mars 2011 - Workshop en Bulgarie (Plovdiv) dans le cadre de notre accord de coopération (O.Thibault – J.Schepman- D.Martin A.Courtecuisse) – 4 Jours
Forum Mondial de l'Eau	Réunion PMJE + Réunion 6 ^{ème} FME	Réunion PMJE + Réunion 6 ^{ème} FME	Réunion PMJE + Réunion 6 ^{ème} FME

PMJE : Parlement Mondial des Jeunes pour l'Eau
FME : Forum Mondial de l'Eau

5

DB

	Avril 2011	Mai 2011	Juin 2011	Juillet 2011	Août 2011
Coopération de Solidarité		27 Mai CPAIDD			Mission à Yérevan dans le cadre de notre coopération (Arménie) – audit du projet solidarité de Sherak – A. Courtecuisse – 5 Jours Participation à la semaine mondiale de l'Eau – Stockholm – Suède – J. Schepman – A. Courtecuisse 3 Jours
Coopération Institutionnelle		Accueil d'une délégation de Bosnie Herzégovine (23 – 29 Mai) Visite d'une délégation Polonaise dans le cadre de notre accord avec le RZGW Krakow (Pologne) Renouvellement de notre accord	Visite d'une délégation d'Arménie – 20 au 24 Juin Séminaire à Varsovie sur la coopération entre les Agences de l'eau et leurs homologues polonaises (RZGW) – 7 Juin	Renouvellement de l'Accord de Coopération avec le bassin du Banat (Roumanie)	Mission à Yérevan dans le cadre de notre coopération (Arménie) – A. Courtecuisse (couplée avec la mission d'Audit)
Forum Mondial de l'Eau	Réunion PMJE + Réunion 6 ^{ème} FME	Réunion PMJE + Réunion 6 ^{ème} FME	Réunion PMJE + Réunion 6 ^{ème} FME	Réunion PMJE + Réunion 6 ^{ème} FME	Réunion PMJE + Réunion 6 ^{ème} FME

53

27

	Septembre 2011	Octobre 2011	Novembre 2011	Décembre 2011
Coopération de Solidarité			CPAIDD	
Coopération Institutionnelle		Étape préparatoire à Douai du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau		Mission à Cracovie dans le cadre de notre accord RZGW Krakow (Pologne) – 3 Jours
Forum Mondial de l'Eau	Réunion PMJE + Réunion 6 ^{ème} FME	Réunion PMJE + Réunion 6 ^{ème} FME	Réunion PMJE + Réunion 6 ^{ème} FME	Réunion PMJE + Réunion 6 ^{ème} FME

DB

Monsieur COURTECUISSÉ invite les membres de la Commission à participer à la Conférence Professionnelle « Quand l'eau du Nord aide au développement du Sud » qui aura lieu le 8 juin 2011 dans le cadre du Salon Environord à Lille Grand Palais.

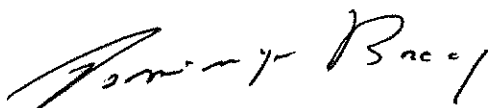
Cette conférence professionnelle aura pour objectif :

- de présenter le dispositif d'action internationale de l'Agence,
- d'illustrer concrètement les actions de coopération décentralisée mises en œuvre notamment avec le projet « Eau et assainissement dans la commune de Dédougou au Burkina Faso » de la ville de Douai en partenariat avec l'ONG SOS Sahel.
- d'inciter d'autres collectivités à participer aux actions de coopération définies par la Loi Oudin-Santini.
- d'évoquer le Forum Mondial de l'Eau de Marseille 2012 et le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau.

Monsieur le Vice-Président BRACQ remercie les membres de la commission et clôt la séance à 16 h 00.


La prochaine Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable aura lieu le 4 novembre 2011 à 14 h 30.

**LE VICE-PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES AFFAIRES INTERNATIONALES
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**



Dominique BRACQ

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**



Olivier THIBAUT